



Comment contrôler un numéro de TVA ?

L'exactitude d'un numéro de TVA peut être une donnée vitale pour la facturation, surtout en matière de livraison intracommunautaire.

Où se renseigner ?

En Belgique, c'est l'Unité centrale pour la coopération administrative internationale, service spécial de l'Administration, qui est chargée de la vérification des numéros de TVA dans tous les Etats membres de l'UE. A la demande des contribuables belges, elle contrôle ainsi la validité des numéros de TVA et leur correspondance avec les noms et les adresses.

Ce service peut être contacté par téléphone (tous les jours ouvrables de 7h30 à 18h00) au 02 577 40 30 ou par fax au 02 579 63 57 ou via poste : rue des Palais, 48, 5e étage, 1030 Bruxelles ou encore via e-mail : vat.validation@minfin.fed.be.

Et par Internet ?

Il est également possible de vérifier les numéros de TVA des entreprises établies dans les 27 pays de l'Union par Internet via le système [Vies](#) et son [FAQ](#).

D'autres sites permettent également de contrôler officieusement le numéro de TVA d'un assujetti et notamment via [Graydon](#).

Contact : [Carine Callandt](#)